

Observations sur le volet EnRi de la SFEC (p42-51)

Ce volet est probablement **le volet le plus contestable à la fois de la SFEC et surtout de la stratégie énergétique française depuis plus de 15 ans, sans tenir compte des avertissements successifs, pour les raisons suivantes :**

- a) Les énergies intermittentes et variables sont probablement **les plus chères de toutes les énergies électriques** si l'on raisonne en coût global sur 50 ans, c'est-à-dire en incluant le coût d'investissement, les coûts de raccordements (cf annonce de Madame Emmanuelle Wargon -Présidente de la CRE de coûts de raccordement plusieurs centaines de Mrd€ le 15 décembre qui vont encore accentuer le caractère non compétitif de ces solutions), les coûts d'entretien et de fonctionnement (en particulier l'éolien offshore), les coûts de démontage et de réinvestissement après 20 ans, la valorisation de tous les impacts induits par ce type d'énergie : perte de biodiversité, perte de production agricole, perte de production économique, effets sur le réseau Enedis et RTE (voir rapport OCDE/NEA de 2019), perte de capacité d'autosuffisance des territoires,.....Par ailleurs leur coût direct a fortement augmenté suite à l'augmentation et l'indisponibilité de certains matériaux et a conduit en Grande Bretagne à relever de 60% les subventions ;
- b) Ces énergies **ne contribuent pas à la souveraineté et l'indépendance énergétique de la France** (VA France de maxi 25%) puisque la quasi-totalité des éléments stratégiques de ces énergies (silicium, panneaux solaires, terres rares, cuivre, turbines , pales, électronique de contrôle-commande pour les éoliennes terrestres,...) sont fournies et maîtrisées par des industriels ayant des intérêts économiques principaux hors de France, notamment en cas de pénuries de ces ressources comme ont pu l'analyser l'OFREMI en France et le Forum mondial des matériaux (World material forum) au niveau mondial
- c) Ces énergies **introduisent un risque** quand elles sont introduits de façon massive sur le réseau RTE (comme le prévoit la PPE3) car en raison de leur variabilité instantanée (nuages pour le solaire et variation du vent) ils nécessitent l'installation d'onduleurs dont la fréquence de sortie est beaucoup moins précise que celle des alternateurs des machines tournantes (centrales nucléaires, barrages hydroélectriques, turbines à gaz,..). Les risques associés sont d'une part les cyberattaques et les effets sur le réseau. Les surcoûts pour réduire ces risques font partie des surcoûts cités ci-dessus.
- d) **Le développement de ces énergies au-delà des équipements déjà installés (et déjà surdimensionnés) est absolument inutile** pour l'éolien terrestre comme offshore car lorsqu'il n'y a pas de vent il faut lancer les turbines à gaz avec un contenu de 418 grCO2/KWh à comparer aux 4gr CO2/KWh pour le nucléaire, et lorsqu'il y a du vent nous exportons cette énergie (majoritairement en Allemagne) voir analyse de la production et des exportations RTE sur la période octobre 2022-décembre 2023 » (Annexe 1)
- e) Le développement actuel de ces énergies **a conduit à un déséquilibre majeur de la production d'EnR sur le territoire français, sans aucune corrélation entre les lieux de production et les besoins réels de l'économie française, notamment en sacrifiant le patrimoine, l'économie et le cadre de vie de nombreux territoires ruraux,** (Annexe 2 – Note ETNEF à la Commission d'enquête sur la perte de souveraineté énergétique de la France) **de plus en contradiction avec les objectifs du gouvernement de rééquilibrer le ration Production EnR/Consommation énergie électrique à l'échelle de chaque territoire**
- f) Le mécanisme de développement mis en place par les promoteurs pour l'éolien terrestre et les parcs solaires plein champ en zone agricole (très majoritairement étrangers) est à la fois un **mécanisme de corruption des municipalités** en leur promettant des revenus sans les alerter sur les impacts réels de ces énergies , et d'autre part une **privatisation du bien commun** au profit de quelques propriétaires terriens

Face à ce constat nous demandons pour la PPE3 une pause totale sur l'éolien terrestre, l'éolien offshore et les parcs solaires plein champ en zone agricole tant que les services de l'Etat (DGEC, France Stratégie, Direction du Trésor) n'ont pas produit un bilan socio-économique complet de ces 3 types d'énergie comme demandé depuis des années par les Comités économiques et sociaux et les Cours des Comptes en France comme en Europe et analysé le besoin réel en fonction des consommations observées et prévisibles de façon réaliste.